

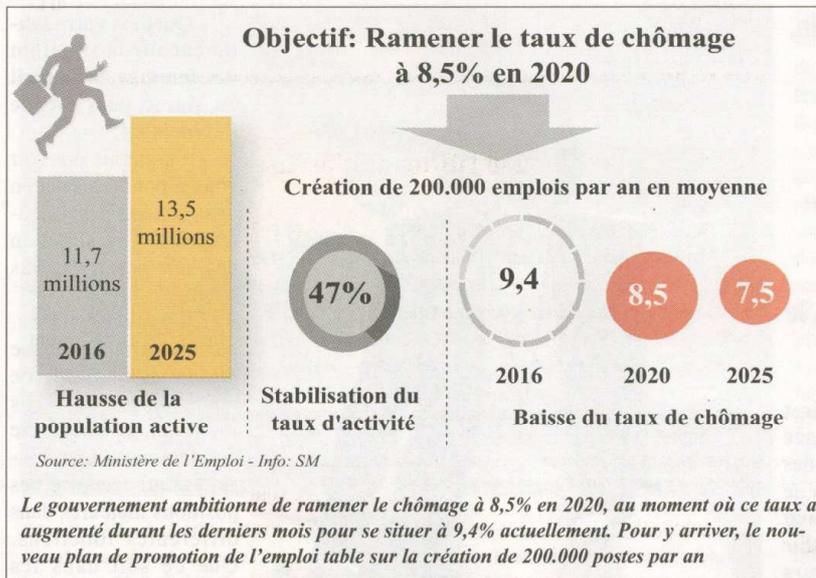
Emploi: Un plan trop ambitieux?

• Il table sur la création de 200.000 emplois par an

• Et prévoit de ramener le taux de chômage à 8,5% en 2020

• Plusieurs mesures avec un air de déjà vu

TRÈS attendu sur le dossier de la relance de l'emploi, le gouvernement vient d'approuver un plan national, dont plusieurs mesures ont un air de déjà vu. «Mise en adéquation du système d'éducation avec les besoins du marché de travail», «renforcement de l'intermédiation», «amélioration des conditions de travail» ou encore «développement



renforcement de l'esprit entrepreneurial dans les différents niveaux éducatifs», en plus de «la professionnalisation des formations». Le gouvernement prévoit également la création «d'espaces d'emploi» au sein des établissements d'enseignement. L'idée est de renforcer davantage l'action d'intermédiation sur le marché de l'emploi. Parallèlement, les actions de l'Anapec devront se déployer en vertu d'un plan de développement dont les orientations sont fixées par un contrat-programme avec l'Etat. Les différents programmes de promotion d'emploi, qui ont atteint leurs limites, selon plusieurs rapports, feront l'objet d'une évaluation, en vue de leur mise à niveau.

Suivi

LE suivi de la mise en œuvre du plan de promotion de l'emploi sera assuré par trois organes. En tête, la Commission ministérielle de l'emploi, présidée par le chef du gouvernement et composée de 13 ministères, directement concernés par ce dossier. Elle prendra en charge les aspects stratégiques à long terme, parallèlement à l'élaboration de plans quinquennaux. Elle devra aussi définir les conditions d'application de ces plans et assurer le suivi des conventions et contrats-programmes. Un comité technique, présidé par le ministre de l'Emploi, s'occupera de réaliser des évaluations des programmes et de proposer des mesures pour la dynamisation du marché du travail. Des groupes thématiques, devront définir les programmes prioritaires et déterminer leurs coûts et les sources de financement. Ils s'occuperont aussi de mobiliser des experts nationaux et internationaux pouvant assurer un appui technique. □

de l'auto-emploi... autant de slogans déjà scandés lors du mandat du gouvernement sortant. Aujourd'hui, la redynamisation du marché de l'emploi est urgente. Surtout avec l'enlèvement du taux de chômage durant les derniers mois. Il se situe actuellement à 9,4%. Le gouvernement promet de le ramener à 8,5% à l'horizon 2020, puis à 7,5% en 2025. C'est du moins ce qui est prévu dans le Plan national de promotion de l'emploi, présenté lors du dernier Conseil de gouvernement. Pour y arriver, l'équipe de Saâdeddine El Othmani table sur la

création de 200.000 emplois par an. Un objectif jugé trop ambitieux.

Au moment où les attentes portent sur l'activation de mesures d'urgence pour favoriser la création de nouveaux postes, le plan présenté par Mohamed Yatim, jeudi dernier, s'est contenté de reprendre certains slogans comme le soutien aux investissements créateurs d'emploi. Or, plusieurs rapports ont mis l'accent sur les dysfonctionnements du modèle marocain, dont les investissements ne génèrent pas suffisamment de nouveaux postes. Néanmoins, le gouvernement entend conditionner l'octroi d'incitations à

l'investissement en fonction du nombre et du type des postes à créer. Ce plan prévoit aussi de mener des évaluations de l'impact des stratégies sectorielles sur les créations d'emploi, en vue d'élaborer une programmation prospective. L'appui aux entreprises est aussi au programme. Là aussi, ce plan mise sur des mesures déjà lancées auparavant, avec «l'activation des dispositions du décret réservant 20% des dépenses publiques aux PME».

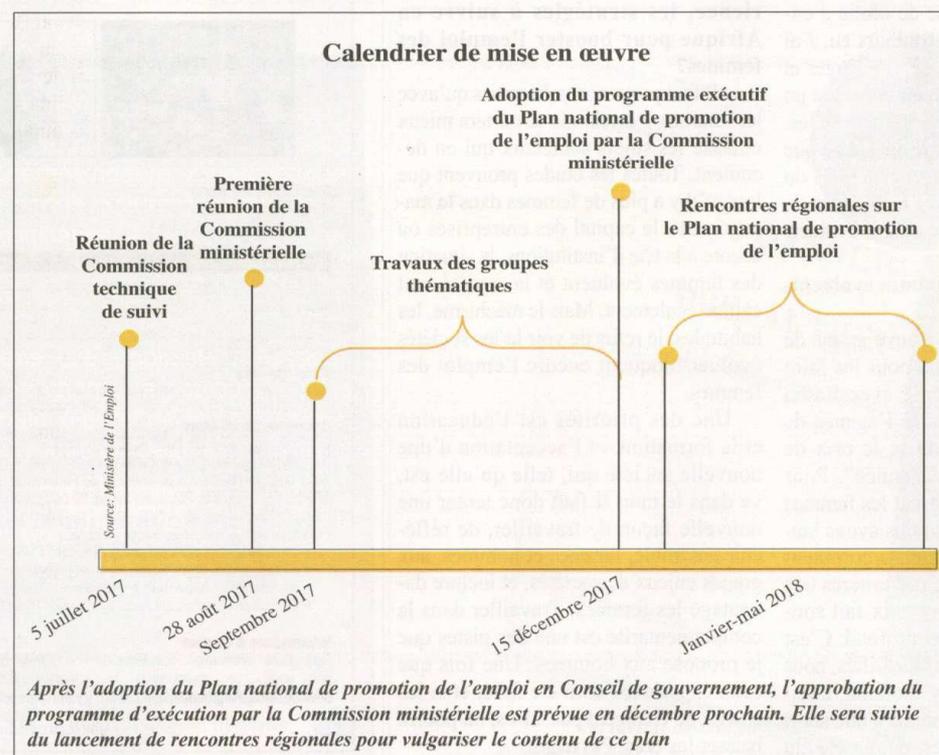
Au niveau de la mise en adéquation du système éducatif avec les besoins du marché de l'emploi, le nouveau plan met l'accent sur la maîtrise des langues, «le

Ce plan mise également sur le développement de l'auto-emploi. Une mesure déjà lancée par le gouvernement précédent. L'idée est de favoriser l'intégration des 3 millions de jeunes, dont une grande partie figure parmi la «génération des ni-ni». Pour y arriver, cette stratégie mise sur l'amélioration des programmes déjà lancés, dont celui de «la formation qualifiante», des «contrats d'insertion professionnelle» ainsi que «Tahfiz».

Ce plan sera décliné au niveau régional, avec le lancement de «diagnostics territoriaux» du marché de l'emploi.

Cela devra aboutir à la mise en place de mesures spécifiques aux régions avec la mobilisation de financements locaux. Parmi les actions prévues, «la promotion de l'emploi des diplômés dans des spécialités peu demandées sur le marché». Ils devront profiter de contrats d'insertion dans de nouveaux métiers, via des incitations au secteur des professions libérales. Concrètement, ils seront recrutés dans des cabinets d'avocats, des études notariales ou des cabinets médicaux. □

Calendrier de mise en œuvre



M. A. M.